



Sainte-Anne
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-343-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par Ryan Young

Appuyé par Yvan Labelle

D'ouvrir la séance extraordinaire du 21 décembre 2015. Il est 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

12-344-15 Ordre du jour

Il est proposé par Daniel Boyer

Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-343-15 Ouverture de la séance

12-344-15 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour

3. Finances

12-345-15 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

12-346-15 Levée de la séance extraordinaire

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR

La période de questions est ouverte à 19 h 35.

Il y a 31 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Drainage secteur nord; • Travaux sur Meloche; • Vocations des parcs dans le secteur nord; • Utilisation du chalet du parc Aumais vs la maison Michel-Robillard; • Subventions pour la maison Michel-Robillard vs coût réel pour les citoyens de SADB; • Beaucoup d'argent dépensé sur un nouveau parc lorsque nos parcs existants sont déficients; • Citation de la Maison Michel-Robillard a été faite par règlement et peut donc être défaire par règlement; • PPU 2016 – Qui est responsable d'attirer les industries LEED ou verte; • Le développement du parc industriel s'échelonne jusqu'en 2034 – pourquoi la construction de la maison Michel-Robillard doit être faite en 2017; • Étendue de la réserve foncière du lot de la maison Michel-Robillard; • Mise en demeure de 9 millions est-elle comprise, dans le PTI;

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
2 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande un référendum pour permettre aux citoyens d'exprimer leur choix quant au développement du secteur nord; • La richesse de la Ville est-elle suffisante pour se payer une Maison Michel-Robillard; • Écoterritoire : Terrain appartenant à la Ville de Montréal vs SADB; • Transport en commun déficient par rapport à l'offre d'activités déjà existantes (Zoo, Arboretum, etc.) • Les citoyens payent des taxes à l'Agglomération, c'est donc la responsabilité de cette dernière de payer la facture pour la restauration de la Maison Michel-Robillard; • Les sommes investies pour le projet du parc Lalonde vs le projet de la maison Michel-Robillard jusqu'à maintenant; • Les citoyens qui ont participé aux ateliers du secteur nord ne désirent pas investir sur la maison Michel-Robillard;
3 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Montant supplémentaire pour un règlement d'emprunt pour la maison Michel-Robillard où est-ce que tous les coûts sont reflétés dans le 350 000 \$; • Trottoir sur Meloche : la priorité devrait être de chemin Sainte-Marie à Grenier et non ce qui a été prévu; • PPU 2016 sera-t-il adopté avant le début du prolongement du boul. Morgan; • Restauration de la maison Michel-Robillard avant l'adoption du PPU 2016;
4 ^e intervenante Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Étude sur le château d'eau – coût de démolition vs coût de réparation – détails des coûts, spécifications techniques et nature des travaux à effectuer; • La subvention de 1 million \$ pour la maison Michel-Robillard est un cadeau empoisonné – connaissons-nous réellement les autres coûts qui suivront dans les années à venir – les citoyens n'ont pas les moyens;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation du Château d'eau – nombre de soumissions reçues;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du parc Lalonde.

La période de questions est close à 20 h 24.

3. FINANCES

12-345-15 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Proposition d'amendement :

Une proposition d'amendement au programme triennal des immobilisations pour les années 2016-2017-2018 est demandée par le conseiller Daniel Boyer relativement au retrait de la somme de 90 000 \$ quant à la tour à boyaux, au retrait de la somme de 350 000 \$ pour la réfection du château d'eau et l'ajout d'une somme de 20 000 \$ pour une étude relative à la réfection du château d'eau, le report pour l'année 2017 de la somme de 350 000 \$ pour la restauration de la maison Michel-Robillard et le retrait de la somme de 1 700 000 \$ pour la construction de ladite maison.

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

Un vote est demandé pour cet amendement :

Pour :

Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa

La proposition d'amendement est refusée sur division.

2^e proposition d'amendement :

Un amendement au programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 est proposé par madame le Maire, Paola Hawa, afin de reporter à 2017 la somme de 600 000 \$ pour l'aménagement du parc Lalonde.

Il est proposé par Paola Hawa
Aucun appuieur

La proposition d'amendement est rejetée car aucun conseiller n'a appuyé cette proposition.

Proposition originale :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2016, 2017 et 2018, dont copie est jointe en annexe « A ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal local Première Édition pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général provenant du budget 2015.

Un vote est demandé :

Pour :

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa

Contre :

Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

La proposition originale est refusée sur division.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-346-15 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

M^e Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10561